Rénover des appartements pour les plus faibles

 Depuis 25 ans, Renovassistance améliore l'habitat des familles défavorisées.

e projet est parti, en 1988, d'une "indignation". "Il y a à Bruxelles un nombre incalculable de bâtiments inhabités et dont l'état se dégrade. A côté de cela, beaucoup de per-

sonnes ne trouvent pas de logements ou sont obligées de vivre dans des habitats insalubres", explique Paul Defawe, le président de l'association. Nous étions cinq à six utopistes, dont un architecte, à avoir cette idée : procurer un logement sain et décent au meilleur coût, à des familles particulièrement défavorisées." L'ASBL Rénovassistance étalt née.

En 25 ans d'existence, elle a déjà rénové près de 100 logements à Bruxelles (par exemple, le bâtiment en médaillon). Les derniers ont été inaugurés ce mardi, rue de

Chambéry à etterbeek en présence de la princesse Claire. Vingt personnes viendront habiter les cinq appartements dès le 1" février prochain avec un loyer ne dépassant pas 30% des revenus des familles choisies.

Le projet est emblématique, puisque le bâtiment appartient à l'Arche, une association qui s'occupe de personnes handicapées. Mais la vétusté, les particularités du bâtiment (escalier, différence de niveaux, problème de sécurité,...) et ses coûts d'adaptation ont incité l'Arche à construire un bâtiment mieux adapté au milieu du grand jardin contigu. Du coup, l'ASBL a cédé par bail emphytéotique l'ensemble du bâtiment à Renovassistance. Cette dernière a entièrement rénové le bâtiment après deux ans de chantier.

"La mise à disposition d'immeubles à rénover

est hien évidemment au cœur de nos préoccupations, poursuit M. Defawe. Toute proposition immobilière adéquate en région bruxelloise est donc la bienvenue."

Comment Renovassistance se finance-t-elle ? "Nous touchons tout d'abord des primes de la Région bruxelloise, qui couvrent entre 18 et 25 % de nos frais réels, mais nous avons aussi besoin de ressources propres", explique le président. Celles-ci proviennent de prêts privés sans intérêt qui sont remboursés à l'êchéance au taux de l'index, et donc,

"sans perte de pouvoir d'achat". Autre revenu ; les loyers qui constituent la garantie de remboursement des prêts. Enfin, l'ASBL compte sur les dons et des legs.

R.Meu.

→ Infos : www.renovassistance.be

